

Les plus petits ont un rythme individuel durant leur journée d'accueil en fonction de leur besoin. Lorsqu'ils sont réveillés, ils participent au temps de regroupement, à la relaxation et à l'animation des plus grands dans la salle de vie ou à l'extérieur lorsque le temps le permet.

Les plus grands ont un rythme plus collectif :

- 🧸 De 7h00 à 9h45 les enfants sont accueillis progressivement en jeux libres. Durant ce temps, ils explorent les jeux et jouets à leur disposition comme la dinette, les Légos, le garage... ou bien, ils se posent pour écouter des histoires, faire de la relaxation...
- 🧸 Une collation leur est proposée vers 9h45 constituée d'eau et d'un morceau de fruit.
- 🧸 Un temps de regroupement a lieu vers 10h00 pour chanter des chansons, écouter des histoires, faire des rondes...
- 🧸 Des activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent vers 10h15 afin d'explorer (peinture, découpage, modelage, musique, motricité, encastrements...)
- 🧸 Une sortie dans la cour leur permet de se défouler ou de jardiner ou un temps de relaxation selon les besoins du groupe et le temps qu'il fait
- 🧸 Un repas à 11h45
- 🧸 La sieste à partir de 13h00
- 🧸 Les jeux libres jusqu'au goûter à 16h00
- 🧸 Les jeux libres avant les départs progressifs



LIVRET D'ACCUEIL

3 rue des écoles- 10230 Mailly le Camp

Tel. 03 25 37 73 02

creche.mailly@gmail.com



Mairie de MAILLY-LE-CAMP

28 rue du Général de Gaulle

10230 MAILLY LE CAMP

Tel. 03.25.37.31.52

Fax 03.25.37.34.06

Mail mairie.mailly-le-camp@wanadoo.fr

La micro crèche l'Envol est une structure municipale qui accueille simultanément 10 enfants de 10 semaines à 3 ans révolus (jour anniversaire des 4 ans). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, fermée durant 4 semaines en été, 1 semaine en hiver ainsi que les jours fériés.

- Elle propose un **accueil régulier**. Un contrat est alors établi avec les parents (ou le responsable légal) sur la base d'un nombre d'heures mensuelles.
- Mais aussi un **accueil occasionnel**. Une procédure de réservation est mise en place à cet effet.
- Un **accueil d'urgence** est possible sous certaines conditions exceptionnelles.

Les enfants porteurs de handicaps et/ou de maladies chroniques peuvent être accueillis avec un Projet d'Accueil Individualisé, selon des modalités à déterminer entre la famille, la directrice et les partenaires associés à la prise en charge de l'enfant.

Les pré-inscriptions se font en mairie. Six berceaux sont réservés au service social des Armées, un complément de dossier est alors à fournir avant la commission d'attribution des places. Il s'en tient deux dans l'année, en octobre et en mai.

Pour faire connaissance, une **période d'adaptation** est obligatoire. Elle permet à l'enfant d'appréhender un nouvel environnement et aux parents de créer un lien avec les professionnels qui s'occuperont de leur enfant. Elle est envisagée avec les parents et se découpe en différents temps.

L'**équipe** est composée d'une éducatrice de jeunes enfants responsable et de professionnel(le)s petite enfance.

La micro-crèche est avant tout un lieu de vie où l'enfant évolue et acquiert progressivement de nombreuses capacités à travers le jeu.

